ART. 3 N° 18

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

RECHERCHES SUR LA PERSONNE (Deuxième lecture) - (n° 2444)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 18

présenté par M. Jardé, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 3

À la fin de l'alinéa 5, substituer au mot :

« interventionnelle »,

les mots:

« mentionnée au 1° ou au 2° de l'article L. 1121-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.